

Si les provinces productrices de pétrole n'avaient pas consenti à renoncer au revenu découlant de la taxe d'exportation, le gouvernement fédéral aurait été tenu d'indemniser la population à l'Est de la vallée de l'Outaouais en puisant dans les recettes générales. Cette indemnisation aurait représenté une forte somme.

Le gouvernement fédéral doit faire autre chose. Il doit cesser de donner une fausse interprétation des impôts prélevés sur les ressources aux contribuables canadiens. A la Chambre, à la télévision et à la radio, le ministre des Finances (M. Turner) parle sans cesse des provinces qui impient sur la capacité fédérale de prélever des impôts sur les ressources. C'est tout à fait faux. Le ministre des Finances devrait dire aux Canadiens que le gouvernement fédéral perçoit 50c. sur chaque dollar pour le pétrole exporté et si le bill C-32 est adopté dans sa forme actuelle, le gouvernement fédéral pourra fixer le prix du pétrole et la taxe d'exportation à son gré. Il peut évincer complètement les gouvernements provinciaux qui ne pourront peut-être pas percevoir des redevances des compagnies pétrolières si elles veulent que ces compagnies continuent à fonctionner dans les provinces.

Le ministre doit raconter toute l'histoire au public. Le premier ministre (M. Trudeau) l'a fait à la Chambre le 28 mars; il a dit alors que la bonne volonté et l'intégrité des premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan avaient permis la conclusion de l'accord, que c'étaient de grands Canadiens et que c'était un grand jour pour la Confédération. Il ne faut pas que le gouvernement vienne maintenant déformer le tableau et qu'il laisse au public l'impression que les provinces productrices de pétrole ont ramassé tout l'argent qu'elles pouvaient et que l'on empêche le pauvre gouvernement fédéral de prélever un impôt sur les ressources. Cette impression est fautive puisque, à l'heure actuelle, le fédéral reçoit une plus grande part des profits de la vente du pétrole que les gouvernements provinciaux.

J'ai été déçu que le ministre ne fasse pas de déclaration—j'espère qu'il en fera une en comité plénier—parce que nous voulons en savoir plus long sur la base de calcul des indemnités. Le bill C-32, le bill sur l'exploitation du pétrole, dit que des règlements seront établis. Il n'existe cependant aucun règlement pour le budget provisoire; avant d'accorder 365 millions de dollars en trois mois aux sociétés pétrolières multinationales, nous devons savoir sur quelle base les versements seront établis.

● (1620)

Nous savons, bien sûr, que l'une des bases résidera dans le fait que nous devons payer pour la différence du prix du pétrole importé comparé au prix ayant cours au Canada. Qu'en est-il cependant de la participation du pays hôte? Comment parviendra-t-on à l'évaluer? Comment parviendra-t-on à évaluer les tarifs à payer pour les pétroliers? Nous faisons en l'occurrence face à un grand risque de gaspillage énorme de la part des sociétés pétrolières. La plupart du pétrole livré dans l'Est du pays l'est par les sociétés pétrolières multinationales, qu'il s'agisse de Creole, d'Exxon ou d'Aramco qui possèdent leurs propres

#### *Budget supplémentaire*

pétroliers ou qui en ont nolisé des vingtaines. Beaucoup des paiements qu'elles inscrivent sur leurs livres ne représentent que des transferts d'une filiale à la société-mère ou même des transferts effectués au sein même de la société d'un département à un autre.

Le gouvernement aura-t-il accès aux livres de ces sociétés multinationales? Allons-nous accepter leurs chiffres ou retenir simplement le tarif moyen des pétroliers? Il est quasi inutile d'évaluer ce qu'il en coûte à ces sociétés en se fondant sur ce que coûte un cargo sans ligne régulière. Cela ne peut pas du tout se comparer aux pétroliers géants utilisés par les sociétés multinationales.

Il nous faut connaître la base sur laquelle les paiements seront effectués. Quelles méthodes de supervision seront mises en place afin d'assurer que le peuple canadien n'est pas fraudé? En passant, les provinces ont des intérêts dans ces fonds, découlant des frais d'exportation. Elles devraient savoir si les sommes versées aux sociétés pétrolières comme paiements de compensation des coûts correspondent bien à ce qu'elles ont le droit de toucher ou si elles ne correspondent pas plutôt à ce que les sociétés demandent.

Je n'appuie ce budget supplémentaire que parce que je crois qu'il ne doit pas être plus qu'un palliatif nous permettant de faire face à une situation dans laquelle nous nous trouvons à cause de notre manque de prévoyance et de planification à long terme. Toutefois, il faudrait que nous en venions rapidement à ne plus devoir faire ce genre de paiements de compensation à l'industrie pétrolière.

Il faudrait que nous ayons, au Canada, un mécanisme, qui pourrait être la société nationale des pétroles, afin d'acheter le pétrole de l'étranger et le distribuer, si le ministre le désire, par les réseaux ordinaires dans tout le pays. Le fait de louer des pétroliers pour amener du pétrole n'a rien de magique. En fait, au rythme auquel les pays de l'OPEP nationalisent l'industrie pétrolière, les sociétés de pétrole ne seront plus que des intermédiaires.

L'Arabie Saoudite a annoncé qu'elle nationaliserait Aramco. Qu'est-ce que cela signifie? Qu'Aramco sera simplement un intermédiaire entre un organisme étatique d'exploitation du pétrole en Arabie Saoudite et les consommateurs nord-américains. Rien n'empêche une société pétrolière canadienne d'obtenir du pétrole de ces sociétés publiques du Moyen Orient et du Venezuela et de le faire expédier au Canada. C'est seulement ainsi que nous pourrions contrôler le coût et nous assurer que les Canadiens ne se font pas voler comme ils l'ont été si souvent par l'industrie pétrolière du pays.

Il y a quelque temps, le shah d'Iran, qu'on pourrait difficilement qualifier de radical délirant, a dit que son pays était prêt à diminuer le prix du pétrole à condition de traiter de gouvernement à gouvernement. Cependant, il a ajouté qu'il ne le ferait pas si le pétrole était aux mains des sociétés multinationales qui pourraient augmenter leurs profits déjà exorbitants. Je veux donc souligner que la mesure actuelle doit être considérée comme une étape provisoire nécessaire et non comme une solution. La solution réelle est d'importer du pétrole au Canada sous l'égide du gouvernement canadien.